



MANDAT DE RECHERCHE D'UN BIEN IMMOBILIER

Mandat simple n° LDM-RB-

D'une part, le mandant, Mr et/ou Mme

demeurant au

dont les coordonnées sont (téléphone et mail)

Et

D'autre part, le professionnel, SASU Le Domaine Macaudais, inscrit au RCS de Bordeaux, n° SIRET 10767199200017, représenté par Dominique Fernandes, Carte Professionnelle en cours à la CCI de Bordeaux.

Il a été conclu entre ces deux parties un mandat simple de recherche immobilière en vue d'un projet d'acquisition.

Critères de recherche :

- Type de bien
- Typologie du bien (selon la recherche : surface, travaux, nombre de pièces ...)
- Localisation
- Montant souhaité (prix maximum, fourchette...) et mode de financement détaillé (prêt, apport, capacité d'emprunt..)

Le pourcentage ou le forfait honoraires sera défini en concertation en fonction du budget du mandant.

Mr Dominique Fernandes, Président de la SASU Le Domaine Macaudais, s'engage à rendre compte de ses recherches chaque semaine au mandat sous forme de mail, sms, message WhatsApp, ou bien selon une entente entre les deux parties, par voie écrite, à fréquence convenue.

La durée de ce mandat est de 3 mois à compter de la date de signature, reconductible par tranches de 3 mois par tacite reconduction pour un maximum de 12 mois. Au-delà de ces 12 mois, le mandat sera considéré comme terminé.

Ce mandat peut être révoquer par chaque partie à tout moment par mail en indiquant la date de fin souhaitée. Aucun motif n'a obligation d'être mentionné. Aucun préavis n'est requis. Aucun frais ne sera avancé par le mandant avant une éventuelle signature d'acte authentique.

En outre, il est parfaitement clair que le mandant a la possibilité de chercher un bien par lui-même ou de faire appel à un autre professionnel.

Dans ce cas, il a obligation d'en informé Mr Dominique Fernandes, Président de la SASU Le Domaine Macaudais, par tout moyen écrit.

Il peut également à tout moment informer le mandataire d'un changement ou d'une évolution dans sa recherche, par mail en indiquant bien le numéro du mandat noté en haut de page.

Ce ou ces changements peuvent concerner un ou plusieurs points évoqués dans le mandat, ou ajouter un ou plusieurs critères dans la recherche.

La bonne tenue de ce mandat tient lieu de la bonne entente et du dialogue entre les deux parties, et de la transparence des informations transmises.

La stricte confidentialité des informations de ce mandat ainsi que les retours des deux parties doit être respectée dans son intégralité par le mandant et le professionnel.

De plus, en vertu de la loi RGPD du 25 mai 2018, le professionnel a reçu l'accord (par signature du présent document) du mandant pour l'utilisation des données personnelles de ce dernier dans le cadre uniquement de sa mission, et ne doit en aucun cas divulguer ces mêmes données.

Enfin, après réception, s'il l'accepte, le mandant signera ce mandat qui sera contre-signé en suivant par le professionnel et renvoyé ou remis en main propre. La mission débutera sans délai de rétractation. Dans le cas contraire, le mandant devra mentionner par écrit à côté de sa signature le respect du délai de rétractation de 14 jours.

Fait le

Signature client(s)

Signature agent immobilier

